

Devenir évaluatrice IAB au Canada

Le Comité canadien pour l'allaitement certifie les évaluatrices et les maîtres-évaluatrices pour l'IAB au Canada

Les personnes intéressées à devenir évaluatrices IAB sont invitées à revoir les critères pour devenir évaluatrice IAB afin de s'assurer que cela constitue un engagement qu'elles sont capables de prendre. Devenir évaluatrice demande beaucoup de temps bénévole pour obtenir la certification de même qu'après la certification, afin de compléter des revues de documentation et au moins une à deux évaluations par année. Ceci peut vouloir dire prendre du temps d'absence de son travail, avec ou sans salaire.

Le processus pour atteindre la certification dépend des opportunités qui se présentent de participer à des revues de documentation et à des évaluations IAB à titre d'observatrices autant en milieu hospitalier qu'en service de santé communautaire.

Candidates évaluatrices

Le Comité canadien pour l'allaitement, en collaboration avec les comités IAB provinciaux, là où ils existent, invite des candidates à une formation de deux jours en vue de devenir candidates évaluatrices. Ces personnes invitées sont membres de leur comité IAB provincial/territorial et du CCA.

Certaines de ces personnes ont déjà suivi une formation IAB et leurs habiletés sont reconnues, à savoir:

- Excellentes connaissances de l'allaitement de même que des habiletés démontrées de soutien en allaitement (expérience terrain directement auprès de la clientèle)
- Vastes connaissances de l'IAB au Canada (Indicateurs de résultats pour les 10 conditions et le Code de l'OMS pour les hôpitaux et les services de santé communautaire)
- Connaissance et respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la santé s'y rattachant
- Solide expérience en milieu hospitalier, communautaire ou les deux
- Intérêt à travailler avec son comité provincial/territorial IAB en vue de promouvoir et de faciliter l'IAB et renforcer les capacités
- Habiletés pour travailler en équipe de façon autonome et en collaboration avec les membres de l'équipe
- Disponibilité pour faire partie d'équipes d'évaluation IAB (i.e. prendre au besoin une absence autorisée de son travail. La candidate potentielle signera une entente en ce sens avec le CCA)
- Excellentes habiletés pour travailler avec différentes personnes, capacité de s'organiser dans son travail, de rapporter les données qu'elle accumule et de rédiger des rapports écrits et électroniques

Les candidates évaluatrices reçoivent un certificat écrit du CCA lorsqu'elles ont démontré toutes les compétences requises (voir le recueil des évaluatrices-Assessor Handbook).

Les évaluateurs sont des candidates évaluateurs qui:

- ont participé à la formation de deux jours (14 heures ou l'équivalent) ou ont terminé la formation de l'UNICEF pour devenir évaluateur IAB
- ont complété une revue de documentation et soumis leur rapport au Comité d'évaluation IAB du CCA (maître-évaluateur et présidente du comité provincial/territorial d'évaluation IAB, là où il existe)
- ont participé à titre d'observatrices à une évaluation d'hôpital et une évaluation de service communautaire de même qu'à deux autres évaluations, hôpital et service communautaire, à titre de membres bénévoles de l'équipe d'évaluation. Elles ont aussi reçu une recommandation écrite d'une maître-évaluateur du CCA)
- participent aux activités de mise à jour organisées par le CCA
- sont membres actives du CCA

Les maîtres-évaluateurs certifiés sont des évaluateurs qui:

- ont complété des évaluations IAB en milieu hospitalier et communautaires à titre d'évaluateurs
- ont reçu des recommandations écrites d'au moins une maître-évaluateur certifiée du CCA
- ont manifesté leur désir de devenir maître-évaluateur
- ont terminé deux évaluations (hôpital et service communautaire) à titre de candidate maître-évaluateur sous la supervision d'une maître-évaluateur certifiée du CCA

Les recommandations écrites en vue de certifier une nouvelle maître-évaluateur seront soumises au vote des membres du Comité d'évaluation IAB du CCA .

Confidentialité

Les candidates-évaluateurs, les évaluateurs et les maîtres-évaluateurs doivent respecter la confidentialité des informations qu'elles recueillent au cours des activités liées aux évaluations IAB. Ceci inclut les éléments suivants qui ne sont pas limitatifs:

- les documents d'évaluation du CCA, par exemple les formulaires d'évaluation externe et les questions d'entrevues
- les informations recueillies pendant les activités liées à l'évaluation concernant les sites évalués de même que les personnes qui y travaillent
- toute information pouvant permettre d'identifier des clients
- le respect des politiques internes de l'établissement évalué de même que les aspects légaux qui s'appliquent

On s'attend à ce que les candidates-évaluateurs, les évaluateurs et les maîtres-évaluateurs prennent grand soin des documents confidentiels en leur possession, par exemple les formulaires d'évaluation et les questions d'entrevue. Tout matériel imprimé, utilisé ou non, doivent être remis à la maître-évaluateur après la pré-évaluation ou l'évaluation externe. Les candidates-évaluateurs et les évaluateurs ne sont pas autorisées à photocopier ou à photographier des documents confidentiels.

Toutes les participantes signent des formulaires de confidentialité au moment de la formation et des évaluations IAB et ceux-ci sont conservés dans les dossiers des évaluateurs.